Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex (création d'une zone de développement 4B destinée au logement et aux activités sans nuisances), à la route d'Annecy, dans le village de Croix-de-Rozon (11467)

du 27 août 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

[1] Le plan N° 29909-505, dressé par le département de l'urbanisme le 7 mai 2012, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex (création d'une zone de développement 4B destinée au logement et aux activités sans nuisances), à la route d'Annecy, dans le village de Croix-de-Rozon, est approuvé.

[2] Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

[1] Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone développement 4B destinée au logement et aux activités sans nuisances, créée par le plan visé à l'article 1. L'article 15, alinéa 2, de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, du 2 octobre 1997, est réservé.

[2] Les valeurs de planification devront être respectées.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29909-505 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE **DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE**

POST TENEBRAS LUX

Office de l'urbanisme **Direction du développement urbain**

BARDONNEX

Feuille Cadastrale N° 14.

Parcelles N^{os} 3368, 3370, 3371, et pour partie 3369, 4251, 4252 et DP 4421.

Modification des limites de zones

ROUTE D'ANNECY

Zone de développement 4B destinée au logement et aux activités sans nuisances
DS OPB II

Zone préexistante

PROCÉDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le : Visa : Timbres :

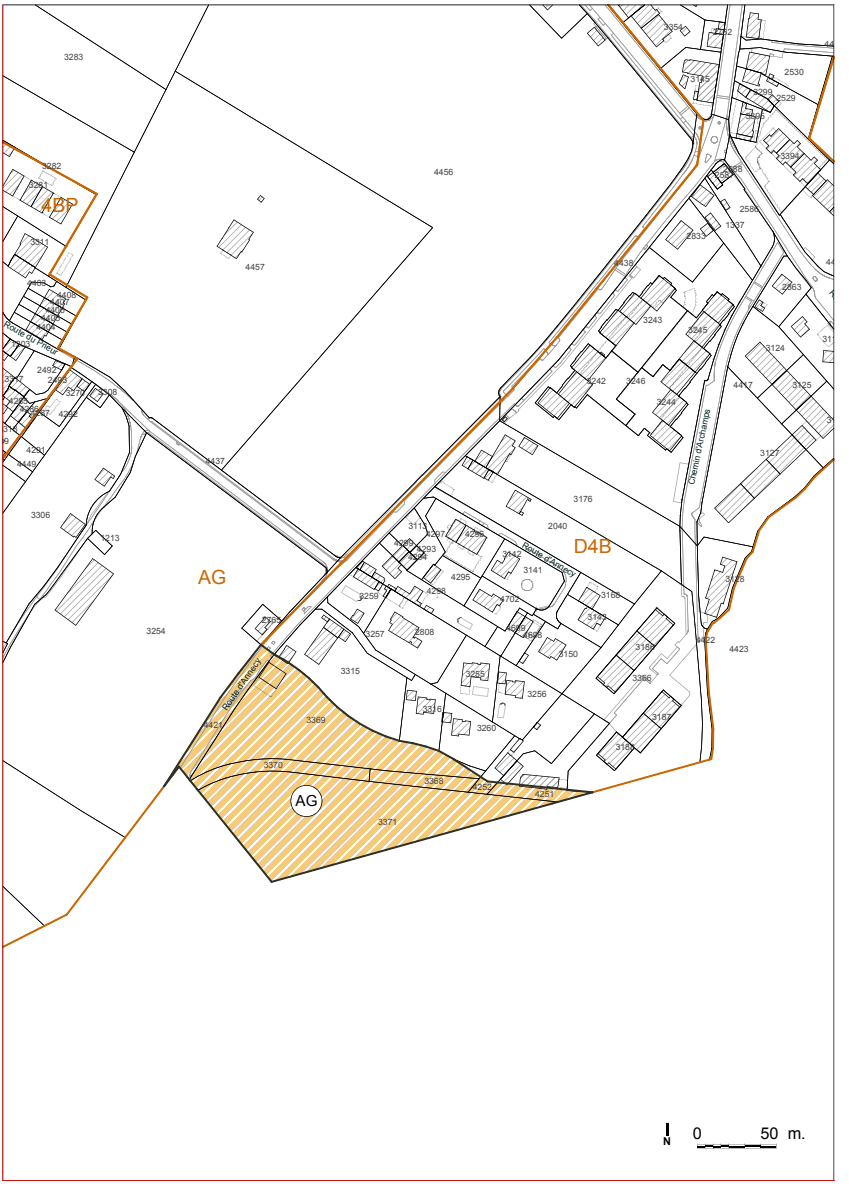
Adopté par le Grand Conseil le : Loi N° :

Echelle	**1 / 2500**	Date	07.05.2012
		Dessin	mandat

Modifications

Indice	Objets	Date	Dessin
	Modif. suite à enquête technique	03.12.2012	FaD
	Modif. suite consultation SABRA	05.06.2013	FaD

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
05 - 00 - 040	**BDX**
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
505	
Plan N°	Indice
Archives Internes	**29909**
CDU	
7 1 1 . 6	


AB P
AG
D4B
AG
Route d'Arconciel
Route d'Arconciel
Chemin d'Arconciel
0 50 m.